

## Compte-rendu du conseil municipal séance du 4 avril 2022 – 16h00 –

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 28/03/2022

Présents : Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR (départ après le point 5), Céline HUGUES, Pierre MICHEL (départ après le point 2), Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT (départ après le point 5 – pouvoir à Boris MONNIER), Lionel TARDY

Absents : Vincent BERTOLDO, Dominique GUEYTTE

Secrétaire de séance : Céline HUGUES

### 1. Procès-verbal du 21 mars 2022 approuvé.

Secrétaire de séance : Céline HUGUES

### 2. Vote des Budgets Primitifs 2022 : budget principal et budget annexe Eau et Assainissement collectif : Délibération DCM2022-04-01

Les Budgets Primitifs 2022 du budget principal et du budget annexe Eau et Assainissement collectif ont été approuvés à l'unanimité.

### 3. Vote des taux d'imposition 2022 : Délibération DCM2022-04-02

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022. Ils sont de 52,22 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 80,54 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

### 4. Subvention au CCAS : Délibération DCM2022-04-03

Le conseil municipal a décidé d'attribuer au CCAS une subvention de 4000 €.

### 5. Subventions aux associations : Délibération DCM2022-04-04

Le conseil municipal a décidé d'attribuer, contre 7 voix pour et 1 abstention, un montant de 8300 € de subventions aux associations suivantes :

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION
AAPPMA La Truite du Buëch	200 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Rosans	800 €
Association Capitaine Hochet - MAM	1 000 €
Association Communale de Chasse Agréée de Rosans	300 €
Association du marché potiers de Rosans	800 €
Association Prévention routière Gap	100 €
Association Rosanaise 3ème âge	300 €
Comité des fêtes de Rosans	3 000 €
Comité Souvenir Français Laragne-Serres	50 €
Ecole de Rosans - Coopérative scolaire	1 500 €
FSE du Collège Alexandre Corréard à Serres	100 €
Union sportive Veynes/Serres Football	150 €
TOTAL	8 300 €

### 6. Adhésions : ADIL 04-05 & Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronniees : Délibération DCM2022-04-05

Le montant de l'adhésion à l'ADIL 04-05 est de 166,95 € (477habitants x 0.35 €).

Le montant de l'adhésion pour l'Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronniees est de 40 €.

**7. Instauration du Compte Epargne Temps (CET) : règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture : Délibération DCM2022-04-06**

La commune de Rosans a instauré un Compte Epargne Temps pour ses agents communaux.

**8. Protocole Aménagement et Réduction du Temps de Travail : Délibération DCM2022-04-07**

La commune de Rosans a mis en place un protocole pour l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail pour ses agents communaux.

**9. Mise en place de l'entretien professionnel au sein de la Mairie de Rosans : Délibération DCM2022-04-08**

La commune de Rosans a mis en place les entretiens professionnels pour ses agents communaux.

**10. Questions diverses**

- Proposition d'un diner-spectacle sur la place de la Tour le 23/07/2022.

La séance publique est levée à 19h.

Vu le présent compte-rendu,

Le 8 avril 2022.

Lionel TARDY, Maire.